

# Le diplôme national du brevet

## Le barème du brevet des collèges



Le diplôme national du brevet repose beaucoup sur le contrôle continu et donc le travail régulier. La moitié des 800 points provient en effet de l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture que vous êtes censés acquérir à la fin du collège.

Les 400 autres points se répartissent au sein des épreuves finales, de cette manière :

- Français – 3 heures – 100 points
- Mathématiques – 2 heures – 100 points
- Histoire-géographie et enseignement moral et civique – 2 heures – 50 points
- Sciences – 1 heure – 50 points
- Oral individuel (15 minutes) ou collectif (25 minutes) – 100 points

Lors de cet oral, qui sera passé avant les épreuves écrites finales du brevet, vous devrez présenter un projet mené en histoire des arts, dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs.

## Les résultats et mentions

Les résultats du brevet seront affichés dans vos établissements scolaires durant la première quinzaine de juillet.

En deçà de 400 points, vous serez refusé à l'examen. Vous serez reçu au diplôme national du brevet si vous obtenez la moyenne, soit 400 points sur 800. Et vous pouvez aussi recevoir des mentions selon les notes obtenues :

- **Mention assez bien** : à partir de 480 points (soit 12/20)
- **Mention bien** : à partir de 560 points (soit 14/20)
- **Mention très bien** : à partir de 640 points (soit 16/20)

Les enseignements facultatifs en option (latin, grec, langues régionales, etc.) peuvent vous rapporter jusqu'à 20 points supplémentaires.